

23 NOV. 1972

ROUILLY/SACEY

H. DOMENGET  
I.G.R.E.F.L'INGENIEUR DU GENIE RURAL  
DES EAUX ET DES FORETS

2ème Direction - 2ème Bureau -

Syndicat de ROUILLY-SACEY  
Alimentation en eau potable  
Insuffisance des ressources en eau

Par bordereau en date du 1er février 1972, Monsieur le Préfet a bien voulu nous communiquer pour avis et propositions une délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Région de ROUILLY-SACEY en date du 30 décembre 1971 décidant d'équiper le puits exécuté en 1965 en vue de procurer au syndicat un appoint d'eau indispensable à la bonne alimentation du réseau de distribution d'eau potable.

#### SITUATION ACTUELLE

Par délibération en date du 18 février 1965, le Comité syndical a décidé le creusement d'un puits à proximité du forage alimentant actuellement le réseau.

Les travaux ont été exécutés au mois de juin 1965. Les caractéristiques de l'ouvrage réalisé sont les suivantes :

- Diamètre intérieur : 1,50 m
- Profondeur : 15,40 m par rapport au terrain naturel

Un essai de débit réalisé les 19 et 20 octobre 1970 a donné des résultats peu satisfaisants puisque le débit maximum constaté pour un plan d'eau stabilisé à 10,15 m a été de 5 m<sup>3</sup>/h 46.

Le débit minimum évalué serait de l'ordre de 3,600 m<sup>3</sup>.

Au point de vue chimique, l'analyse de l'eau réalisée à la suite d'un prélèvement effectué le 21 octobre 1970 indique "qu'il faut noter la teneur importante de cette eau en nitrates ; cette teneur toutefois se trouve actuellement à la limite admise".

En ce qui concerne l'analyse bactériologique, les résultats sont les suivants :

.../...

"Il faut noter la présence de Perfringens, ce qui rend cette eau suspecte, ces germes pouvant être le signe d'une contamination antérieure".

Au regard de cette situation, le Comité syndical avait par délibération du 29/1/1971 décidé de surseoir à l'équipement du point d'eau ci-dessus et demandé la visite du Géologue Officiel pour la désignation d'une nouvelle zone de recherche.

La visite du Géologue a eu lieu le 25 mai 1971 et le rapport géologique établi le 3 juin 1971.

Plusieurs solutions sont envisagées par le Géologue. Tout d'abord, un puits de recherche de 10 m de profondeur à 900 m environ à l'Ouest Nord Ouest de l'Eglise de ROUILLY. En cas d'insuccès, un nouveau puits de 10 m de profondeur serait prévu à 2 km environ au Nord Nord Est de ROUILLY. Si un nouvel échec était constaté, un forage pour atteindre les sables verts serait tenté dont le résultat devrait être au moins égal au forage initial.

Ce rapport démontre la complexité du problème de recherche d'eau dans la région intéressée par le syndicat.

Le rapport du Géologue ci-dessus a été transmis au Président du Syndicat par l'intermédiaire du Syndicat Départemental le 21 juin 1971. Nous suggérons alors une réunion du Comité syndical pour examiner les conclusions de ce rapport et la suite des opérations à envisager.

Il ne semble pas qu'une suite ait été donnée à cette suggestion.

#### DELIBERATION DU 30 DECEMBRE 1971

La délibération du 30 décembre 1971 indique que le manque d'eau journalier serait de l'ordre de 30 m<sup>3</sup>.

Si ce renseignement, difficile à contrôler, est exact - il est possible que le puits creusé en 1965 dont le débit minimum a été évalué en 1970 à 3,600 m<sup>3</sup> à l'heure puisse fournir en 10 heures de pompage l'appoint nécessaire.

Par ailleurs, le Comité syndical signale que tout raccordement à des réseaux existants voisins serait onéreux et ne pourrait intervenir immédiatement.

Ceci nous paraît exact d'autant plus que les deux syndicats susceptibles de fournir l'appoint d'eau à savoir : le syndicat MOGNE/SEINE/BARSE et le syndicat des Sources de la Barbuise ont également des problèmes de ressources en eau à régler.

En conclusion, le Comité syndical décide d'équiper le puits creusé en 1965.

Les travaux à exécuter nous paraissent être les suivants :

- Aménage de l'énergie électrique ;
- Installation d'une pompe ;

.../...

- Exécution d'une conduite de refoulement (300 m environ) ;
  - Pose d'un câble de commande ;
  - Exécution d'une cabine pour les tableaux de comptage de commande et d'installation d'un appareil de stérilisation ;
  - Raccordement sur le puits existant ou le refoulement ;
  - Mise hors inondation du captage.
- Ces travaux devraient être chiffrés avant qu'une décision définitive soit prise.
- Par ailleurs, il serait nécessaire qu'un nouvel essai de débit avec analyse chimique et bactériologique soit réalisé.

Enfin, au point de vue administratif, une enquête d'utilité publique pour la dérivation des eaux souterraines devrait être prescrite. (Il serait bon qu'à cette occasion, une nouvelle visite du Géologue soit provoquée pour la fixation des périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné). Bien entendu, l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène devrait être sollicité.

En conclusion, compte tenu des difficultés existantes dans le périmètre d'action du Syndicat de ROUILLY-SACEY pour une recherche d'eau en quantité suffisante susceptible de couvrir les besoins à long terme et de l'impossibilité actuelle de rattachement à des syndicats voisins, nous pensons que le principe de l'équipement du puits creusé en 1965 peut être retenu.

Il serait nécessaire avant toute réalisation que les opérations suivantes soient effectuées :

- 1° - Nouvel essai de débit et nouvelle analyse chimique et bactériologique
- 2° - Fixation de la dépense à envisager ;
- 3° - Enquête d'utilité publique avec nouvelle visite du Géologue pour fixation des périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné
- 4° - Avis du Conseil Départemental d'Hygiène.

L'Ingénieur du Génie Rural,  
des Eaux et des Forêts,

signé : H. DOMENGET

VU ET TRANSMIS  
avec propositions conformes,

TROYES, le 23 novembre 1982

L'Ingénieur en Chef,



P.J.  
1 délibération.